

La supervision basée sur le risque

L'expérience de la BCM dans le secteur bancaire et financier

Moussa Mouftah El Keir Eba,
Mohamed Abdel Kader Abderrahmane Sidi Baba,
Banque centrale de Mauritanie (BCM)

Sommaire

Introduction générale sur la supervision basée sur le risque

Cadre juridique et réglementaire

- Prise en compte des modalités de gouvernance et du contrôle interne
- Habilitations juridiques de la BCM

Cadre opérationnel

- Mise en place
- Travaux opérationnels

Supervision sur les sociétés d'assurances

- Anticipation organisationnelle
- Préalables de la supervision

Introduction générale sur la supervision basée sur le risque

Approche prudentielle

Un dispositif de contrôle bancaire efficace exige de l'autorité de contrôle:

- qu'elle effectue et tienne à jour une évaluation prospective du profil de risque de chaque institution, en fonction de son importance systémique ;
- qu'elle détecte, évalue et s'emploie à atténuer les risques émanant de chaque institution et de l'ensemble du système financier ;
- qu'elle mette en place un cadre d'intervention précoce ;
- qu'elle établisse, en partenariat avec les autres autorités compétentes, un plan de résolution ordonnée pour les institutions qui deviendraient non viables.

☐ Prise en compte des modalités de gouvernance et du contrôle interne

❖ Organes d'administration et de gestion

Assemblée générale	Conseil d'administration	Comité de direction
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attributions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attributions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attributions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séparation de fonction du PCA et de DG
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsabilités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégation des pouvoirs
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ politique de rémunération 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication du conseil 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comités techniques 	

❖ Conventions avec les personnes apparentées

❖ Déontologie et gestion de conflit d'intérêts

Cadre légal et réglementaire

☐ Prise en compte des modalités de gouvernance et du contrôle interne

❖ Dispositif de contrôle interne

Organisation du contrôle interne

Système de documentation et d'information

Fonction de conformité

Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Organisation et traitements comptables

Système d'information et plan de continuité

Dispositif de surveillance des risques

Externalisation des activités et des prestations

Cadre légal et réglementaire

Habilitations juridiques de la BCM

- l'imposition d'exigences de fonds propres ou de liquidité complémentaires à, ou plus sévères que, celles prévues par la législation « standard » ;
- l'imposition d'exigences spécifiques de fonds propres, selon la nature des expositions ou selon la qualité des sûretés reçues, ou encore selon les secteurs d'activité ou la zone géographique des débiteurs, complémentaires à ou plus sévères que celles prévues par la législation « standard » ;
- l'imposition de limites quantitatives aux expositions sur une même contrepartie ou un groupe de contreparties liées, ou encore sur un secteur d'activités ou une zone géographique, complémentaires à ou plus sévères que celles prévues par la législation « standard » ;

Cadre Opérationnel

Mise en place

Adaptation organisationnelle

- Réorganisation interne
- Circonscription du risque
- Surveillance permanente
- Orientation des activités du contrôle périodique

Renforcement des ressources

- Recrutement des RH

Création du Bureau d'informations sur le crédit (BIC)

- Modalités d'intervention BCM
- Fonds de garanties et résolutions

Cadre Opérationnel

Travaux opérationnels

Avant

- Vérification de la conformité aux exigences réglementaires
- Programme général de contrôle sur place
- Suivi de l'évolution des indicateurs financiers

Après

- Vérification de la couverture et de la gestion du risque
- Orientation des missions ponctuelles et générales de contrôle
- Analyse des indicateurs financiers et non financiers
- Classement des banques

Supervision des société d'assurance

- **Anticipation organisationnelle**
- Préparation d'un rapport
- Programmation des rencontres entre la Tutelle actuelle et la BCM
- Prise en charge de l'activité par la BCM
- Quelles autres mesures à prendre?

Merci de votre attention

